

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

REVUE LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

Publié avec l'autorisation de M. Duployé.

Paraissant le premier de chaque mois.

ABRÉGER LES TRAVAUX, C'EST PROLONGER LA VIE.

VOL. I

MONTRÉAL, 1ER FÉVRIER 1890.

No 12

ALFRED LORD

Le portrait ci-dessus est celui de l'élève de l'école Saint-Jacques, de Montréal, Alfred Lord, qui a remporté la médaille de l'honorable Gédéon Ouimet, pour la vitesse, au concours international de sténographie, que nous avons organisé et qui a eu un si grand et si légitime succès, comme disait le "Monde" le 2 janvier dernier.

Le jeune Alfred est le fils de M. Alfred Lord, de la maison Lord & Frères, de cette ville. Il n'est âgé que de quatorze ans, et est entré à l'école Saint-Jacques en 1883. Il apprend la sténographie Duployé depuis quatre mois; il n'avait que deux mois d'étude lors du concours, où il a eu une moyenne de trente cinq mots à la minute.

La distribution des récompenses décernées au concours de sténographie de novembre dernier aura lieu le ou vers le 9 mars prochain.

Nos remerciements à M. F. P. Bonnabry, président du Cercle sténographique de la Concorde, de Fribourg, pour l'envoi d'un exemplaire des statuts de ce cercle.

M. J. C. Fagman, notre zélé collaborateur, a eu la douleur de perdre, le 7 janvier dernier, deux de ses enfants, Joseph Candide, âgé de 15 mois et 11 jours, et le 24, Louis Thomas, âgé de 2 mois et 17 jours.

Nous commencerons le mois prochain la publication d'un intéressant ouvrage de M. Henri Dupont, "Cicéron et la sténographie" M. Dupont veut bien nous donner la primeur de son ouvrage, qu'il destine à sa prochaine encyclopédie.



Les réformes judiciaires

Au nombre des réformes judiciaires que le Barreau de Montréal demande et dont l'un de ses membres les plus distingués, M. J. L. Archambault, C. R., a adressé un mémoire aux autorités, il en est une dont nous croyons devoir dire quelques mots. C'est celle qui concerne l'emploi de la sténographie dans les cours de justice.

On suggère d'en revenir à l'ancien mode de prendre des notes et de ne produire que la substance de la preuve, parce que la procédure par la sténographie coûte trop cher aujourd'hui. Disons tout de suite que l'on ne saurait songer sérieusement à abandonner partiellement l'emploi de la sténographie.

à la fin du dix-neuvième siècle, quand on cherche, avec succès, à la répandre partout et après que, dans ce but, les savaux sont parvenus à lui donner, pour toutes les langues, toute sa perfection. En rédigeant des notes, on ne peut pas toujours donner le sens exact de la déposition. Vouant corriger une expression, on changera plus ou moins le sens de la phrase. Puis, c'est si facile d'atténuer la vérité sans trop s'éloigner des limites du serment "C'est bien là la substance de la déposition" "La substance, oui; mais la vérité pure? le témoignage exact? les réponses vraies? Pour cela; pour que le juge puisse étudier, apprécier, il faut le texte, le texte unique, des deux parties, et pour avoir le texte, il faut la sténographie.

Mais si nous plaidons pour la conservation du mode actuel de procéder dans les cours de justice, en sténographiant au complet les dépositions, nous n'en sommes pas moins en faveur d'une réduction du coût de la procédure, dont tout le